

CONSTAT DE PERTES

Assurances GENERALI

Dénomination Agence Benoit et Marcello

Code Intermédiaire 222 154

Contrat n° AN 660 185

Date(s) d'Expertise 15 juillet 2014

Assuré Domaine AF Gros

5 Grande Rue

à 21 630 PONTARD

Tél./Port. 06 62 03 59 01

Sinistre n° 5790

du 28 06 2014 à 17 heures 00

déclaré le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Expert Dochevin / Boy / Chavignon

demeurant à 51 01 69

Cause du sinistre Grêle Tempête Grêle et Tempête

Communes et Lieux-dits	Nature des récoltes	Superficie		Rendement réel en T/Ha ou H/Ha	Expertise du dommage en pourcentage			
		Hect.	Ares		Perte totale Evénements assurés (en toutes lettres)	dont		s/paille (en chiffres)
						Grêle (en chiffres)	Tempête (en chiffres)	
1- Richelbourg	vigne	0	42	38	dix et un	21	/	/
2- Au Réas		1	63	38	quatre	4	/	/
3- Hautes Traizières		0	28	44	treize	13	/	/
4- Les Chalaudières		0	34	44	treize	13	/	/
5- Clos Fontaine		0	36	44	treize	13	/	/
6- Echezeau		0	26	39	dix sept	17	/	/
8- Bochevoth		0	30	48	quatre vingt cinq	85	/	/
9- Trentevents		0	26	55	soixante	60	/	/
10- Arselets		0	31	48	quatre vingt cinq	45	/	/
11- Pezevelles		0	34	48	quatre vingt cinq	85	/	/
12- Chauvin		0	13	48	soixante et un	61	/	/
13- Creuilles		0	18	60	sept	7	/	/
14- Trentevain		0	27	60	dix sept	27	/	/
15- Creuilles		0	33	60	huit	8	/	/
16- Village		0	39	44	sept	7	/	/
17- Hautes Cotes		1	62	25	quatre	4	/	/

L'assuré déclare que les parcelles ci-dessus sont seules sinistrées par l'événement du 28 juin 2014.
Le présent constat de perte est établi sous réserve d'application des conditions générales et particulières et conditions spéciales du contrat.

La présente expertise ne pourra être considérée comme une renonciation à invoquer une exception de garantie ou déchéance dont GENERALI pourrait se prévaloir en application des Dispositions Générales et Particulières du contrat.

Signatures

Fait à Pommard

le 15 07 2014

Signature de l'Assuré

Signature de l'Expert Generali